



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2014 entre les Cabinets MELT-MEDDE et la FNEE-CGT sur l'action sociale en faveur des retraité(e)s

Présents :

Cabinet du Ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL) : Etienne CHAMPION, *Directeur adjoint du Cabinet* ; Nicolas THIERRY, *Conseiller Ville et égalité des territoires*.

Cabinet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) : Nadine RICHARD, *Conseillère sociale du ministre*.

Administration centrale : Dominique VARAGNE, *Sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions* ; Guy ROBIN, *Chef du Bureau des prestations d'action sociale*.

FNEE-CGT : Nicolas BAILLE ; Christian MAHUT ; Daniel GUIN ; Gaëtan SILENE ; Nivano FIOROT.

Cette audience faisait suite à notre demande du 3 mars dernier sur l'action sociale en faveur des retraités de nos ministères. Nous avons également rappelé la demande d'entrevue intersyndicale conjointe avec le CCAS et toutes ses composantes, qui n'a pas eu de suite.

En préambule, nous avons rappelé la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve bon nombre de nos retraité(e)s issu(e)s pour la majeure partie de la catégorie C. Les montants de pension avoisinent pour certain(e)s, le seuil de pauvreté, c'est-à-dire 800 € par mois.

La disparition du ministère de l'Équipement, les diverses restructurations de nos ministères avec la fusion DDE/DDA, la création des DDI dont les DDT-M, le transfert de gestion en DREAL ont provoqué un éclatement des structures et du réseau qui assuraient une action sociale développée et de proximité au bénéfice des agents du ministère de l'Équipement. Les retraité(e)s sont particulièrement victimes de cette désagrégation : isolement par absence d'informations, de suivi, de contacts et de difficultés d'accès.

Aujourd'hui, les assistantes sociales du travail du METL/MEDDE sont dispersées fonctionnellement et géographiquement sur plusieurs services d'origines ministérielles différentes d'où une impossibilité de répondre concrètement à l'ensemble des personnels et surtout aux retraité(e)s.

Des décrets, arrêtés ou circulaires ont ouvert des droits aux retraité(e)s pour l'information et l'accès à l'action sociale de nos ministères afin de bénéficier d'aides matérielles et financières diverses, de prestations ministérielles et interministérielles.

Le bilan des aides matérielles délivrées en 2012 est significatif : 171 demandes de retraité(e)s au niveau national !

Ces droits ouvrent aussi le bénéfice, dans le domaine de la médecine de prévention, au suivi médical post-professionnel. La santé, question essentielle est particulièrement sensible pour les personnels de nos ministères qui sont ou ont été en contact avec divers produits dangereux tel que l'amiante, les goudrons, les solvants, les vapeurs de bitume, les produits phytosanitaires et radioactifs, les éthers de glycol, les poudres de céramique,...dont les maladies peuvent se déclarer plusieurs dizaines d'années après avoir été exposé(e)s.

Les textes officiels obligent nos ministères employeurs d'informer systématiquement TOUS, TOUTES les retraité(e)s sur leurs droits en matière d'action sociale et de médecine de prévention. Faute d'un fichier national des retraité(e)s qui a existé il y a 15 ans mais abandonné par l'administration, l'information n'est pas assurée ! Pourtant dans le cas des inondations de Draguignan, le bureau des pensions de Nantes avait délivré les adresses des retraité(e)s afin de rentrer en contact avec eux ou elles.

L'obstacle technique ou juridique qui nous est opposé n'est pas recevable. Aujourd'hui, pour la CGT, le niveau politique (les Cabinets) doit débloquer cette situation inadmissible, d'autant que Mme MORELLET-STEINER, Directrice adjointe du Cabinet du MEDDE, s'était engagée devant une délégation du CCAS le 7 septembre 2012, à remettre à jour le fichier des retraité(e)s du METL/MEDDE après avoir rencontré la CNIL pour en fixer les modalités !

Pour la CGT, la reconnaissance des retraité(e)s de nos ministères est un vrai problème. A cet effet, nous avons remis aux Cabinets l'appel des délégué(e)s de la Conférence nationale des retraité(e)s du 23 octobre 2013 (ci-jointe).

M. Etienne CHAMPION fait un bref rappel de la situation qui semble quelque peu bloquée au niveau du fichier car il est bel et bien perdu depuis les réorganisations du ministère. En 2001, l'alimentation du fichier dépendait de notre ministère. Le bureau des pensions de Draguignan ne sera plus opérationnel, et il n'y a de fait plus d'alimentation possible.

La seule possibilité qui existe est celui qui est tenu par le Service des Retraites de l'Etat (SRE) géré par le ministère des finances. Il précise que pour la ministre Cécile DUFLOT, la situation des personnels retraité(e)s est une préoccupation. Sur l'amiante, les deux ministres se sont impliqués MAIS il n'y a pas que l'amiante (voir ci-avant). En ce qui concerne le suivi médical post-professionnel, la CGT demande que les visites médicales soient adaptées à un dépistage sérieux des pathologies potentielles.

En conclusion, le fichier a disparu par abandon. Responsabilités ?

Monsieur CHAMPION précise, que seul le fichier SRE existe à ce jour mais le texte de 1988 interdit tout transfert de données sauf en cas de situation exceptionnelle. Est-il possible d'avoir des évolutions réglementaires ?

Mme Nadine RICHARD partage les propos de M. Etienne CHAMPION, et prend en compte l'urgence de la situation. Elle considère qu'il faut trouver le moyen de donner l'information aux retraité(e)s. La CGT s'étonne de la mise en avant de ce texte de 1988 antérieur au fichier officiel qui avait été établi en 2000 !

Mme VARAGNE dit partager le constat sur l'action sociale, en revanche pas sur la santé. Le CHSCTM travaille sur la problématique des risques santé (amiante, goudrons etc..) et le suivi des agents. Concernant un fichier national des retraité(e)s, elle confirme que les ministères MEDDE/METL n'ont plus les données et renvoie à un arbitrage politique pour obtenir les informations via le SRE. La CGT fait remarquer que les travaux du CHSCTM concernent seulement les actifs.

Etienne CHAMPION résume sa position en affirmant :

- On partage les objectifs : informer les retraité(e)s sur leurs droits en matière d'action sociale et de prévention médicale post-professionnelle
- On n'a pas de raisons objectives de s'y opposer
- On s'engage à travailler ce sujet avec les autres ministères au niveau interministériel et faire des points réguliers sur l'état d'avancement

La CGT rappelle que cela fait des années que l'on nous « promène » sur cet important sujet. Il y a urgence que les deux Cabinets METL et MEDDE rencontrent le budget (SRE) et la Fonction Publique afin de trouver la solution.

En conclusion, les deux Cabinets partagent nos objectifs (action sociale, médecine de prévention) sur la nécessité d'une information auprès des retraité(e)s. Les données étant perdues, il propose de solliciter une réunion en interministériel (METL/MEDDE/Bercy/Fonction Publique) pour trouver une solution afin de pouvoir établir un fichier national des retraité(e)s au niveau de nos ministères via le SRE.

La CGT demande qu'un relevé de décisions de cette réunion soit établi rapidement en actant les décisions de rencontrer les ministères concernés. Les Cabinets donnent leur accord.

La CGT suivra avec attention et interventions régulières l'action coordonnée de nos deux ministères pour une solution durable aux problèmes posés.